

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2011**

Sur convocation du 8 juin 2011, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 14 JUIN 2011 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Madame GAREL, Adjointes.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur HALLOUIN, Mademoiselle SURIN, Madame MONSALLIER, Monsieur EMMANUEL, Madame DAMAS, Monsieur JULIEN, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Monsieur JOUBERT (pouvoir à Monsieur GAUTIER), Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur COCHIN).

Etaient absent(e)s: Monsieur GASNIER, Madame JOLLY, Madame GAUTIER, Monsieur DULON, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Mai 2011 à l'approbation de l'assemblée.

Mademoiselle TACHET précise que la délibération autorisant la signature du bail à intervenir entre l'E.H.P.A.D, la Mairie et le Docteur HREHORCIUC a été omise dans le procès-verbal mais a été rajoutée. Une copie de cette délibération sera adressée à chaque conseiller.

Cette rectification étant apportée le procès-verbal du 17 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

1 - CONVENTION AFFERENTE A L'INSTALLATION DU MEDECIN DANS LE CABINET MEDICAL 1 RUE DE L'ARSENAL.

Pour maintenir le nombre de médecins à Courville et pour succéder au Docteur JAUNEAU, la Commune a retenu, à l'aide d'un cabinet de recrutement, la candidature du Docteur HREHORCIUC.

Ce Docteur est arrivé à Courville fin mai et prendra officiellement ses fonctions au 1^{er} juillet prochain, dans les locaux actuellement occupés par la halte-garderie qui intégrera le pôle enfance-jeunesse.

Pour faciliter l'installation du médecin, la commune s'est engagée à aider financièrement et matériellement le Docteur HREHORCIUC. Une convention (ci-jointe) fixe les engagements de chacun et il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Mademoiselle TACHET informe que le Docteur HREHORCIUC passera devant le conseil de l'ordre jeudi 16 juin 2011.

Monsieur COCHIN demande s'il est prévu de présenter officiellement le Docteur HREHORCIUC.

Monsieur GAUTIER lui répond qu'elle sera invitée et présentée lors des manifestations du 14 juillet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 17 voix Pour, et 1 Abstention (Madame GAREL), autorise Monsieur le Maire à signer :

- La convention afférente à l'installation du Docteur HREHORCIUC visant à fixer les engagements des parties,
- L'annexe relative à l'acquisition du matériel informatique et médical appartenant au Docteur JAUNEAU.

2 - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être effectuée sur le budget primitif 2011-M14, afin de permettre le financement de l'acquisition du matériel du cabinet médical du Docteur JAUNEAU inclus dans la cession au nouveau médecin, le Docteur HREHORCIUC.

Je vous propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

Pris au :	Porté au :	Montant :
2121 Plantations d'arbres et arbustes	2183 Matériel bureau et matériel informatique	3 000,00 €
2121 Plantations d'arbres et arbustes	2188 Autres immobilisations	1 000,00 €
23182 Travaux à réaliser au cimetière	2188 Autres immobilisations	9 294,50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le transfert des crédits ci-dessus.

3 - ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION PARTICULIERE POUR LE REMPLACEMENT D'UN MAT RESIDENCE DU PRE DES VIGNES

La vétusté d'un mât résidence du Pré des Vignes nécessite son remplacement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière et l'avenant financier fixant les conditions comme suit :

Montant TTC :	2 272,39 €
Participation du S.E.I.P.C. (50 % du HT) :	950,00 €
Total à la charge de la commune :	1 322,39 €
Nombre d'annuités :	1

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés Autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec le SEIPC, ainsi que l'avenant dit « financier » qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

4 - DENOMINATION DES VOIES DE LA ZAC DE L'EOLIENNE

Les travaux d'aménagement de la ZAC de l'Eolienne et plusieurs permis de construire ont déjà été déposés.

Pour répondre à la demande des concessionnaires, il y a lieu de dénommer ces voies.

Il est proposé de donner aux rues de cette ZAC le nom de résistants Courvillois soit Marcel CARTRON qui a été fusillé à l'âge de 32 ans.

Il sera proposé d'autres noms de résistants lors du prochain conseil du 12 juillet, une fois l'avis des familles concernées recueilli.

Monsieur COCHIN exprime sa satisfaction quant aux choix faits. Il propose également de déplacer la plaque commémorative de la Place des Fusillés de la Résistance dans un square, au pied d'un arbre.

Monsieur CARTRON fait part de son émotion avec fierté et remerciements pour cet hommage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de donner le nom de Marcel CARTRON à l'une des rues de la ZAC de l'éolienne.

5 - CREATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS POUR LE SERVICE TECHNIQUE POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2011

Monsieur le Maire propose de créer pour la période estivale, des postes de contractuels au service technique :

- Deux postes du 1^{er}/07 au 31/07/11
- Deux postes du 1^{er}/08 au 31/08/11

Ces agents seront rémunérés sur le grade d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, Indice Brut 297, Indice Majoré 292, au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la création de ces 2 postes saisonniers pour les mois de juillet et août 2011.

6 - CREATION D'UNE CHORALE ENFANTS

Marie-Laure CELISSE, professeur de flûte de l'école musique, a présenté lors d'un entretien en Mairie son projet de création d'une chorale « enfants ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la création d'une chorale « enfants » pour un minimum de 10 élèves. En deçà de ce seuil, cette activité ne serait pas maintenue.

Ce professeur se verra octroyer 2 heures supplémentaires pour assurer cette nouvelle activité.

Le Conseil Municipal fixe également les tarifs comme suit :

Enfants de Courville et de la Communauté de Communes : 15,00 €
Enfants hors Communauté de Communes : 20,00 €

7 - REVISION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve les tarifs de l'école de musique comme suit :

TARIFS POUR LES ENFANTS DE COURVILLE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	2010		2011	
	Sans participation ensemble musical	Avec participation ensemble musical	Sans participation ensemble musical	Avec participation ensemble musical
<u>ENFANTS</u>				
COURS DE SOLFEGE ou ATELIER	Euros	Euros	Euros	Euros
1er enfant	40,40 €		41,60 €	
2ème enfant	22,70 €		23,40 €	
3ème enfant	13,10 €		13,50 €	
CHORALE Par enfant	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
SOLFEGE + INSTRUMENT				
1er enfant	66,70 €	61,50 €	68,70 €	63,35 €
2ème enfant	35,20 €	32,50 €	36,30 €	33,50 €
3ème enfant	19,70 €	18,00 €	20,30 €	18,50 €
Instrument supplémentaire	22,20 €	22,20 €	22,90 €	22,90 €

TARIFS POUR LES ENFANTS EXTERIEURS

	2011	
	Sans participation ensemble musical	Avec participation ensemble musical
<u>ENFANTS</u>		
COURS DE SOLFEGE ou ATELIER		
1er enfant	52,50 €	
2ème enfant	29,50 €	
3ème enfant	17,00 €	
CHORALE Par enfant	20,00 €	20,00 €
SOLFEGE + INSTRUMENT		
1er enfant	86,70 €	79,95 €
2ème enfant	45,80 €	42,25 €
3ème enfant	25,60 €	23,40 €
Instrument supplémentaire	28,90 €	28,90 €

TARIFS POUR LA LOCATION D'UN INSTRUMENT

Location instrument commune et CCPC	2010	2011
1ère année	20,00 €	20,00 €
2ème année	40,00 €	40,00 €
3ème année	200,00 €	200,00 €

Location instrument Extérieurs	2011
1ère année	30,00 €
2ème année	60,00 €
3ème année	300,00 €

TARIFS POUR LES ADULTES DE COURVILLE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	2010		2011	
	Sans participation ensemble musical	Avec participation ensemble musical	Sans participation ensemble musical	Avec participation ensemble musical
	Euros	Euros	Euros	Euros
<u>COURS ADULTE</u>				
Solfège/chorale/Djembé 1 adulte		56,50 €		58,20 €
Solfège/chorale/Djembé 2 adultes		45,40 €		46,80 €
Chorale		28,20 €		29,05 €
Solfège et instrument 1 adulte	85,80 €	79,50 €	88,40 €	81,90 €
Solfège et instrument 2 adultes	68,70 €	63,60 €	70,80 €	65,50 €
Instrument supplémentaire	23,30 €	23,40 €	24,00 €	24,10 €

TARIFS POUR LES ADULTES EXTERIEURS

	2011	
	Sans participation ensemble musical	Avec participation ensemble musical
Solfège/chorale/Djembé 1 adulte		73,45 €
Solfège/chorale/Djembé 2 adultes		59,00 €
Harmonie et chorale		36,70 €
Solfège et instrument 1 adulte	111,50 €	103,35 €
Solfège et instrument 2 adultes	89,30 €	82,70 €
Instrument supplémentaire	30,30 €	30,40 €

8 - REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mademoiselle TACHET a étudié la proposition d'augmentation (environ 3 %) des tarifs comme suit :

Forfait 2010/2011	Forfait 2011/2012
343,23 €	352,80 €
367,20 €	378,72 €
393,21 €	404,64 €

Nombre de jours de restauration : 144 jours

1^{er} TRIMESTRE (du 5/09 au 17/12/11): 54 jours

- 1°) **132,30 €** QF inférieur à 470 €
- 2°) **142,02 €** QF supérieur ou égal à 470 € et inférieur à 940 Euros
- 3°) **151,74 €** QF supérieur ou égal à 940 €

2^{ème} TRIMESTRE (du 3/01 au 31/03/12): 43 jours

- 1°) **105,35 €** QF inférieur à 470 €
- 2°) **113,09 €** QF supérieur ou égal à 470 € et inférieur à 940 €
- 3°) **120,83 €** QF supérieur ou égal à 940 €

3^{ème} TRIMESTRE (du 01/04 au 05/07/12): 47 jours

- 1°) **115,15 €** QF inférieur à 470 €
- 2°) **123,61 €** QF supérieur ou égal à 470 € et inférieur à 940 €
- 3°) **132,07 €** QF supérieur ou égal à 940 €

Pour l'année scolaire 2011/2012 les tarifs des repas seraient les suivants :

- **3,93 €** pour les **agents de la commune**
- **4,53 €** pour les **autres agents** (sirtom, com-com..), **enseignants et occasionnels enfants**
- **5,66 €** pour les **occasionnels adultes**
- **3,93 €** pour le repas **régulier élève /semaine**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve les tarifs des repas du restaurant scolaire comme ci-dessus.

9 - INDEMNITE DE DISTRIBUTION DE FOURNITURES SCOLAIRES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

Selon les dispositions des circulaires des 14 mai et 14 septembre 1961, le montant des indemnités de distribution de fournitures scolaires a été établi dans la limite de 15,24 € par classe soit 121,92 € arrondi à 122 € pour l'école primaire, et pour l'école maternelle à 60,96 € arrondi à 61 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de ces indemnités à chaque directeur d'école.

10 - INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2011.

Monsieur le maire propose d'allouer à notre comptable chargée des fonctions de receveur de notre commune, l'indemnité de conseil qui peut lui être versée.

Le décompte est normalement établi pour une année et sur une moyenne de dépenses annuelles de 3 689 763 €.

Le comptable faisant valoir ses droits à la retraite en juillet prochain l'indemnité sera calculée pour une gestion de 210 jours au taux de 100 % soit 406.43 €. Cette somme sera prélevée à l'article 6225 du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, et représentés approuve le versement de l'indemnité de conseil au comptable pour un montant de 406,43 €

11 - REVISION DES TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE

Mademoiselle TACHET, maire-adjointe chargée des Affaires Sociales, propose d'appliquer une augmentation d'environ 4 % sur le tarif des transports scolaires. Celle-ci a été calculée par rapport au prix appliqué sur le tarif kilométrique.

Pour 2011/2012, ce tarif sera le suivant pour un trimestre :

- Circuit matin et soir : 13,25 € (au lieu de 12,75 €)
- Circuit matin midi et soir : 26,60 € (au lieu de 25,60 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présentés ou représentés, approuve l'augmentation proposée.

12 - TOUR DE TAPIS

Monsieur GAUTIER fait part des remerciements adressés par :

- 1) L'association Consommation, Logement et Cadre de Vie pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 euros,
- 2) L'association de Parents d'Elèves, Conseil Local FCPE pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 euros,
- 3) Les Amis aux Cheveux d'Argent, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 euros.

Monsieur HAY fait un rapide point sur le déroulement de la course du Tour du Pays Courvillois qui s'est déroulée sans encombre.

Mademoiselle SURIN :

- 1) souhaiterait elle aussi, que le Docteur Rodica HREHORCIUC soit présentée aux Courvillois.
- 2) informe qu'un particulier résidant rue du Jeu de Boules a réalisé un marquage au sol devant chez lui sur le domaine public.

Monsieur Gautier lui fait réponse en précisant qu'un particulier ne peut en effet s'autoriser ce droit, même si ce marquage semble opportun. Il sera donc « officialisé ».

Mademoiselle TACHET précise que ce n'est pas le seul à avoir réalisé des travaux de cette nature, certains ont matérialisé à la peinture jaune une interdiction de stationner devant leur porte cochère.

Monsieur COCHIN :

- 1) fait part du départ à la retraite de Monsieur SEULIN et demande s'il est prévu de lui fêter son départ.

Monsieur SEULIN offrira « le verre de l'amitié » le 1^{er} juillet prochain, et il semble plus judicieux de se rapprocher de ses collègues de l'école qui vont faire une quête.

- 2) annonce également sa démission du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Courvillois.

Monsieur GAUTIER signale donc qu'il y a lieu de le remplacer. Après débat, Mademoiselle TACHET, suppléante, est nommée titulaire et Monsieur LARCHER est nommé suppléant.

Monsieur EMMANUEL demande s'il est envisagé de faire élaguer les peupliers de la piscine qui sont très hauts.

Des devis seront demandés. Néanmoins, il serait préférable d'en faire abattre 1 sur 2.

Il s'interroge quant au devenir du SIAVE suite aux préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet, qui prévoit le rapprochement des syndicats.

Un débat s'instaure autour de ces préconisations qui soulèvent certaines inquiétudes, notamment sur le transfert de la compétence exercée par les syndicats de regroupement pédagogique. Une réunion d'information aura lieu jeudi 16 juin à la salle des Fêtes de Chuisnes avant que le Conseil Municipal ne délibère sur ces points. Monsieur GAUTIER attire l'attention de chacun et insiste sur l'importance de cette réunion.

Monsieur HALLOUIN prend à son tour la parole et demande où en est le dossier SOUFFLET.

Monsieur Richard PEPIN lui répond qu'on attend le jugement du tribunal et qu'ils ne sont toujours pas propriétaire du terrain.

Monsieur Gilles COCHIN s'indigne de l'attitude de cet établissement qui agit en toute impunité, et demande si on ne peut pas retirer la buse du fossé afin d'interdire l'accès. Il en est bien fait autant pour interdire l'installation des gens du voyage.

Madame GAREL rappelle que le Théâtre du LAMPARO est arrivé jeudi, que tout se passe bien.

Mademoiselle Catherine TACHET est surprise de constater que peu de représentations (2 seulement) ont lieu sous chapiteau, et trouve dommage que les enfants ne puissent pas profiter des spectacles sous celui-ci.

Monsieur BUISSON informe qu'une soirée « promo Badminton » a eu lieu vendredi soir. 15 joueurs se sont déplacés. Il leur a précisé que les plannings d'occupation des salles de sports ont déjà été faits pour la saison prochaine et qu'il reste peu de disponibilités : éventuellement le soir. Il s'est rendu à l'assemblée générale du foot qui compte 150 adhérents.

Il a été relancé sur l'état d'avancement du terrain de jeux de Lancey.

Monsieur LARCHER

- 1) s'est rendu le 6 juin à une réunion de présentation de l'ensemble des horaires des trains desservant la zone de Chartres (ligne Le Mans-Chartres-Paris).

- 2) informe le Conseil Municipal que les inscriptions au concours des maisons fleuries sont ouvertes, le jury passera fin juillet début août.
- 3) rend compte du déroulement de la journée de l'environnement qui s'est déroulée le 28 mai dernier. On constate qu'il y a de moins en moins de déchets à ramasser. Les 12 volontaires se sont retrouvés autour d'un verre offert par Super U.

Mademoiselle TACHET :

- 1) informe qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale du COATEL dont la situation financière s'est nettement améliorée et est excédentaire cette année. Malheureusement les logements COATEL de Courville sont peu occupés et restent malheureusement vacants.
- 2) a reçu Monsieur FAUGERAS Directeur de l'Etablissement et Service d'Aide « Hors murs » qui a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap intellectuel léger vers leur insertion socio-professionnel. Il propose de mettre à disposition pour 9500 euros par an pendant 2 ans, 1 agent 35h00 par semaine.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire,